LE DOUBLE CRIME D'HARCHIES aux Assises de Mons

Le Polonais Prieprzyca, qui était venu après son forfait, demeurer à Condé, a nié la préméditation et divers témoins ont été entendus

Hier, a été évoqué, devant les assises du Hainaut, à Mons, le double crime d'Harchies, dont l'auteur est un bandit polonais qui demeurait à Condé, où il fut arrêté.

Mais rappelons d'abord les faits.

Le repaire à Condé

Karol Prieprzyca, 37 ans, manœuvre, à peine sorti de la prison de **Laon**, à la fin d'octobre 1932, et bien qu'expulsé de France, prit néanmoins la résolution de rester dans ce pays et de continuer sa vie d'oisiveté et de rapines. C'est dans un pavillon en ruines du château abandonné de l'Ermitage, près de **Condé**, en pleine forêt, en lisière de la frontière belge, qu'il établit son repaire.

Il s'y aménagea une couchette ; dans une cheminée, il dissimula des objets volés, vêtements, vivres, ainsi que son revolver et ses munitions. Il dormait le jour ; la nuit, il sortait et rôdait dans la région frontière. C'est ainsi que, le 19 décembre 1932, il est allé à **Harchies**, village belge distant de 8 kilomètres du pavillon, et il enleva, la nuit, des valises qui se trouvaient dans l'auto d'un médecin.

Un peu plus tard, à **Harchies** encore, il déroba un drap de lit dans un jardin ; une autre fois, de l'argent dans le tiroir du comptoir d'un charcutier.

Même après le double assassinat dont il a à répondre, on le retrouve encore à **Péruwelz**, ville voisine, où il organisa, dans la nuit du 14 au 15 avril 1933, le cambriolage à main armée d'une bijouterie.

Au cours de l'une de ses expéditions nocturnes, Prieprzyca alla solliciter l'hospitalité à la cantine d'Harchies, installée dans la ferme ayant appartenu à Arthur-Benoit Patte et vendue récemment par lui, pour 300.000 francs environ, au charbonnage d'Harchies.

L'assassinat

L'ancien fermier, veuf, fort âgé et impotent, avait construit, dans le verger même de la ferme, une maison d'habitation et, à quelque distance, une écurie. Il habitait avec son fils Herman, célibataire, âgé d'une cinquantaine d'années, lequel s'occupait d'un petit commerce de fagots. Les deux hommes vivaient sans personnel et très simplement. Aux yeux des étrangers non avertis, ils passaient pour riches, à la suite de la vente de la ferme.

Prieprzyca connut tous ces détails. Des fenêtres du dortoir de la cantine, il put même suivre les allées et venues du père et du fils Patte, dans l'enclos de la métairie et, à cette époque, il fit d'étranges confidences sur les projets criminels qu'il allait bientôt réaliser.

Tout au début de janvier 1933, Prieprzyca alla s'établir discrètement sur les lieux mêmes du crime. Dans le fenil existant au-dessus de l'écurie, dans l'enclos même, il aménagea un campement identique à celui du pavillon de l'Ermitage. On y accédait aisément par l'extérieur et une trappe s'ouvrant dans le plancher lui permettait de descendre directement dans l'écurie, à côté des chevaux. Pendant près de trois semaines, il attendit là l'occasion propice.

Le soir des faits, 26 janvier 1933, vers 8 heures, Prieprzyca était descendu dans l'écurie où se trouvaient déjà deux seaux remplis d'eau, préparés pour l'abreuvage des chevaux, quand Herman Patte entra et alluma l'éclairage électrique. Sans une seconde d'hésitation, il lui porta dans l'estomac, prétend-il, un coup de poing si violent que l'homme tomba inanimé. S'armant alors d'un marteau qui se trouvait sur l'appui de la fenêtre, il se mit à frapper sur la tête d'Herman Patte à coups sauvages ; le sang éclaboussa la muraille.

L'homme ne bougeant plus, le meurtrier recouvrit le cadavre de sacs, puis, le marteau dans une main et le sabot de sa victime dans l'autre, il gagna l'habitation, où il trouva le fermier assis dans la cuisine.

Prieprzyca prétend lui avoir demandé du pain, mais, sans attendre la réponse, il asséna brusquement sur la tête du vieillard, avec la dernière violence, plusieurs coups de marteau. Ecroulée, la victime râlait encore ; pour que ses gémissements ne puissent être entendus, il lui enfonça un mouchoir dans la bouche et lui couvrit la tête de vêtements trouvés sur place.

Le cynisme du bandit

Alors, après avoir bu et mangé tranquillement à côté du cadavre, il se mit en devoir de fouiller la maison. Une clef trouvée dans la poche du fermier lui permit de s'emparer, dans un tiroir fermé, d'un portefeuille, d'une cinquantaine de francs et de deux montres.

Il fit sa toilette, échangea, contre des vêtements choisis dans les armoires, son linge, ses bretelles et son pardessus. D'une garde-robe, il préleva encore un gilet, un veston et un trench-coat dont il fit un paquet. Enfin, il enfouit dans la fosse d'aisance son linge et son pardessus personnels, l'arme du crime et différents objets qui auraient pu trahir son identité.

Vers 2 heures du matin, il se retira, emportant son butin, après avoir soigneusement fermé toutes les portes, et il regagna la forêt de Bonsecours.

Dès le lendemain, il se rendit à Bruxelles, au consulat de Pologne, où il commença les démarches en vue d'obtenir un passeport pour son pays d'origine.

Le butin fut revendu par la suite, pièce par pièce, à des compatriotes de la région de **Condé** ; quant au pardessus et au linge volés, il continua à les porter jusqu'à son arrestation, opérée dans le pavillon même de l'Ermitage, le 28 avril 1933.

Prieprzyca a d'abord nié toute culpabilité avec obstination et contre l'évidence ; ce n'est que le 17 novembre 1933 que le magistrat instructeur put recueillir ses aveux.

Préméditation

Prieprzyca voulait surtout s'emparer des 300.000 francs, prix de vente de la ferme ; il a volé l'argent et les objets utiles qu'il a pu découvrir et, pour faciliter ce vol, il a commis deux assassinats.

Des circonstances, bien mieux encore que des aveux de Prieprzyca, il résulte que la résolution criminelle était née en lui lors des renseignements recueillis au cours de son passage à la cantine d'Harchies. L'intention de donner la mort ne peut être mise en doute ; l'emploi d'un lourd marteau, manié avec une violence inouïe, la répétition des coups sur chacune des victimes, démontrée par l'autopsie, en constituent les preuves péremptoires.

Il en est de même de la préméditation. C'est avec un cynisme rarement atteint que l'assassin a d'abord donné la mort à Herman Patte, puis a pénétré dans la maison pour y tuer Arthur Patte et commettre enfin le vol.

Prieprzyca a été condamné de nombreuses fois en France du chef de vols ; en Belgique, le tribunal correctionnel de Tournai lui a infligé, le 17 février dernier, un an et quatre mois d'emprisonnement et 26 francs d'amende du chef de vols, et un mois ainsi que 26 francs d'amende du chef de port illégal d'une arme à feu.

L'expertise médico-mentale à laquelle il a été soumis conclut à son entière responsabilité.

Prieprzyca est défendu par Mes Fourez, du barreau de Tournai, et Cuisinier, du barreau de Mons, et l'accusation sera soutenue par M. le substitut Senny.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à 10 heures du matin. A côté de Me Cuisinier, avocat de la défense, prend place Me Jacquemotte, avocat à Mons, et Me Deooze, avoué à Mons, qui représentent les intérêts de la partie civile.

L'accusé est introduit. C'est un grand diable d'homme aux pommettes marquées, aux yeux enfoncés, qui s'avance, tête basse, entre les deux gendarmes.

On a dû faire appel à l'intervention d'un interprète polonais, ce qui allongera considérablement les débats.

En réponse à la lecture de l'acte d'accusation, Me Cuisinier donne lecture d'un acte de défense dans lequel il décrit l'état de misère morale et matérielle dans lequel se trouvait l'accusé au moment du crime, expulsé de France.

Cet acte de défense est joint aux pièces du procès.

Il y a onze témoins à charge et sept à décharge.

L'interrogatoire commence et l'accusé, chaque fois que le président lui adresse la parole, se met en position comme un soldat.

Prieprzyca est marié. Sa vie, une fois en dehors de son pays, a été mouvementée. Il a servi au Maroc, travaillé en Alsace, puis est venu à **Bouchain** (Nord), où il n'a pu rester par suite de la chaleur de la mine ; il est venu ensuite travailler à la solerie de **Vieux-Condé**, mais, là non plus, il n'a pu rester.

L'accusé reconnaît être l'auteur du double assessinat des Patte.

L'interrogatoire est terminé. M. Mauroy, juge d'instruction à **Tournai**, est introduit. L'instruction de cette affaire, dit M. le président, a été laborieuse. L'accusé vient de renouveler ses aveux, mais il nie la préméditation de ce crime.

C'est la vieille cousine des Pattes, Mme Maria Benoit, qui a découvert le crime ; en ouvrant un volet, elle a aperçu un corps et une mare de sang et a prévenu le bourgmestre aussitôt. La gendarmerie est arrivée ; elle a fait les constatations d'usage.

Ce que disent les médecins légistes

L'audience est reprise à 2 heures. On entend les médecins légistes Lefebvre et Leblanc, de **Tournai**, qui ont examiné le cadavre et qui ont constaté que les crânes des deux malheureux Patte étaient réduits en bouillie. Des esquilles d'os avaient pénétré dans la masse cérébrale. Les corps ne portaient aucune autre blessure. Il n'y avait pas de trace de lutte. Il apparaît que les coups ont dû être portés avec une grande violence.

On entend alors M. Deroubaix, médecin légiste à **Fremont**, qui déclare l'accusé complètement responsable.

Puis, on entend l'inspecteur de police judiciaire Raoul Wicht, de Bruxelles, qui est parvenu, dans la forêt de **Condé**, à identifier le Polonais.

La déposition de l'inspecteur principal Mauger

On entend ensuite M. Mauger, inspecteur principal de la police mobile de **Lille**. Au début de sa déposition, M. le président félicite M. Mauger pour le zèle et la perspicacité qu'il a déployés dans une enquête compliquée. M. Mauger dépose longuement. Il décrit d'abord le refuge dans lequel l'accusé s'était retiré dans la forêt de **Condé**, les précautions que celui-ci avait prises pour ne pas faire remarquer que les ruines du pavillon de chasse où il avait élu domicile étaient habitées. C'est ainsi, raconte M. Mauger, que l'accusé avait construit dans les cheminées des étagères, au moyen de branchages, sur lesquelles il déposait les objets dont il se servait ainsi que ses habits. Il avait eu soin de cacher sous terre les moindres débris de ses aliments et des choses dont il se servait. M. Mauger rappelle que l'accusé a été condamné à de nombreuses reprises en France, pour vols (cinq fois) et pour rupture de ban d'expulsion (quatre fois). C'est au sortir de la prison d'Amiens qu'il s'est rendu en Belgique. M. Mauger parle alors des préliminaires de l'enquête sur le double crime lui-même et est appelé à raconter les multiples opérations de surveillance et d'enquête qu'il a eu à exercer sur quelques-uns des Polonais qui étaient soupçonnés dans cette affaire. Il est vivement félicité par le président.

Les autres témoins

Le gendarme Stievenon, de la brigade de **Bernissart**, qui est arrivé de suite sur les lieux du crime et a vu la fourche à l'extérieur de l'écurie et non pas à l'intérieur, comme l'accusé le prétend, fait ensuite sa déposition et un autre témoin, M. Robert René, gendarme à **Péruwelz**, rappelle qu'il a reçu les indications de la gendarmerie française qui venait d'arrêter l'accusé dans la forêt de **Condé** et donne connaissance de celles-ci.

Le garde particulier du bois de **Bonsecours**, Alliot, a vu l'accusé dans le bois et l'a interpellé. Celui-ci a répondu : « Je suis perdu, je ne retrouve plus mon chemin. »

« Je l'ai revu plusieurs fois. Un jour, il avait coupé une gerbe de seigle qu'il a abandonnée sur place à ma vue.

On entend le compagnon de l'accusé, un Polonais nommé François Prieschachzek, 27 ans, houilleur à **Montignies**, qui a travaillé au charbonnage d'Harchies jusqu'en 1932. Il logeait à la cantine, où il a vu l'accusé qui était malade. « On lui a donné à manger, dit-il, et j'ai parlé des Patte qui avaient vendu leur ferme. L'accusé ne m'a pas demandé d'aller voler chez ceux-ci, mais il m'a proposé de se rendre dans le Limbourg pour un autre vol. »

Interpellé, l'accusé prétend que c'est le témoin lui-même qui lui a proposé de faire le coup chez Patte, mais celui-ci maintient sa version en prétendant qu'il dit la vérité.

L'audience est alors renvoyée à ce matin.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés titulaires et supplémentaires appelés à siéger à la prochaine session des Assises du département du Nord, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai, le lundi 2 juillet 1934, sous la présidence de M. le conseiller Boutal, assisté de MM. les conseillers Debuisson et Morin.

Jurés titulaires. — MM. Joseph Horlin propriétaire à Quarouble ; Joseph Fourgous, bijoutier à Roubaix ; Adrien Cardon, rentier à Sebourg ; Victor Leduc, filateur à Tourcoing ; Antony Verhoeven, bijoutier à Dunkerque ; Louis Deidalle-Desquiens, rentier à Ascq ; Gaston Gordien, directeur de verrerie à Anor ; Gustave Hosteens, ancien négociant à Petite-Synthe ; René Demon, cultivateur à Zuytpeene ; Charles Delerue, architecte à Lille ; Alphonse Cinqualbre, directeur de tissage à Halluin ; Achille Fourmestraux, rentier à Ascq ; Jean Collot, ingénieur à Lille ; Ernest Joffrois, retraité à Hautmont ; Elie Boillengier, cultivateur à Houtkerque ; Georges Warusfel, cultivateur à Flines ; Alfred Hautbois, retraité à Bruay ; Tharcice Watteau, négociant à Wattrelos ; Louis Hoeson, retraité à Crespin ; Louis Lepon, rentier à Roubaix ; Alfred Vanhove, entrepreneur maritime à Dunkerque ; Jules Boyer-Chammard, assureur à Lille ; Anselme Mabille, rentier à Mariy ; Alexandre Cambay, ourleur à Iwuy ; Paul Defroyenne, mercier à Maubeuge ; Emile Canonne, brasseur à Haussy ; Louis Richez, buffetier à Maubeuge ; Jules Herre, instituteur retraité à Bachy ; Louis Maillard, rentier à Wambaix ; Paul Eliet, retraité à Aubry ; Paul Béghin, journaliste à Lille ; Désiré Boez, agriculteur à Gommegnies ; Gustave Deconninck, sans profession à Roubaix ; Henri Deschamps, retordeur à Tourcoing ; Maurice Decreton, courtier en grains à Petite-Synthe ; Félix Pieux, brasseur à Steenbecque.

Jurés supplémentaires. — MM. Carpentier Edouard, tailleur à Douai ; Edouard Baron, photographe à Douai ; Jacques Froissart, industriel à Douai ; Floréal Cathelin, rentier à Douai.

Un petit remorqueur anglais, le « Treffry », se met en côte à Dunkerque

IL TOUCHE LE FOND PRÈS DE LA STATUE TIXIER MAIS LES QUATRE HOMMES D'ÉQUIPAGE SONT SAUFS

Non loin de la statue Tixier, par conséquent sur la plage de Dunkerque, un petit remorqueur anglais, le « Treffry » est venu se jeter à la côte, après avoir lancé des signaux lumineux et des fusées

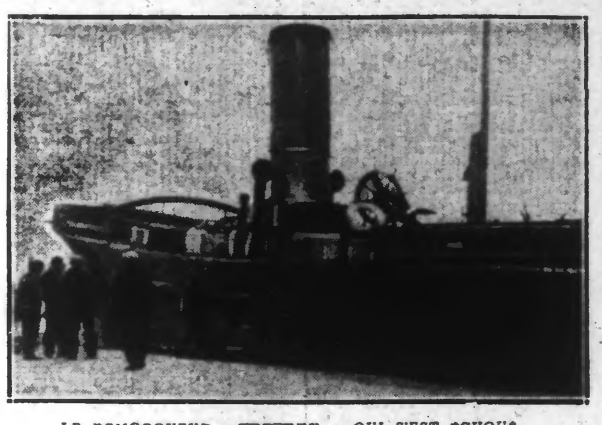

LE REMORQUEUR « TREFFRY », QUI S'EST ECHOUÉ.

qui indiquaient que l'équipage se trouvait en perdition.

On alerta les autorités du port, mais un peu plus tard les services intéressés apprenaient que les quatre hommes qui formaient l'équipage du petit bâtiment s'étaient jetés à l'eau et avaient gagné la côte.

Deux d'entre eux entraient au café de la Vague tenu par M. Robelet, les deux autres au café Faidherbe, tenu par M. Anicet.

Ils grelottaient de froid. M. Robelet avait reçu les marins Jesse Kenne, 28 ans, et Cedric Woolcock, 33 ans ; M. Anicet avait chez lui le capitaine Mark et le mécanicien Eeden.

On devine les soins diligents qu'ils reçurent chez nos concitoyens.

M. Cojeau, administrateur en chef de l'Inscription Maritime, arrivait ensuite sur les lieux accompagné des gendarmes de la Marine, cependant que M. Nauroy, directeur des douanes et plusieurs chefs de service faisaient de même.

Tout ce qu'on put apprendre c'est qu'une avaria de machine avait contraint le capitaine à mettre son navire en côte.

On sut après encore que les cales du Treffry que la marée basse découvrait, étaient complètement remplies de tabac en feuilles. Il y en avait pour 2.000 kilos, marchandise destinée à l'Angleterre, ainsi que le signalait le capitaine du navire, la marchandise étant destinée à un armateur de Fowey.

Les naufragés vont aussi bien que possible.

Au moment de la mise en côte du navire, un promeneur se mit à l'eau pour atteindre le navire, mais voyant que les marins n'avaient point grand chemin à faire pour gagner la côte, s'en retourna sans doute car on ne le vit plus poursuivre plus loin sa tentative.

Le navire que le capitaine a dû lancer sur le sable est un vieux bâtiment. Il a 64 ans d'âge, puisqu'il date de 1870.

Il servait au transport du tabac.

On ne pense pas que la douane ait à intervenir dans cette affaire.

LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DES P.T.T. DU NORD ET DU P.-D.-C.

Le billet N° 15.641, série E gagne le gros lot de 50.000 francs

Une regrettable interversion de chiffres nous a fait annoncer comme le billet gagnant de la tombola organisée au profit de l'Union des Sociétés mutualistes des P.T.T. du Nord et du Pas-de-Calais, tirée dimanche à l'Hôtel des P.T.T. de Lille, celui portant le n° 15.461, série E.

C'est le numéro 15.641 de la série E qui gagne le gros lot de cette magnifique loterie.

LE CONGRÈS DES HUISSIERS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS A HAZEBROUCK

L'assemblée générale du Comité Régional des Huissiers du ressort de la Cour d'Appel de Douai s'est tenue dimanche dernier au Palais de Justice d'Hazebrouck, sous la présidence de Me Duprez, huissier à Saint-Pol-sur-Ternoise, membre du Comité central des Huissiers de France.

Près de lui avaient pris place MM. Foutry et Mauriaucourt, vice-présidents ; Leprette, secrétaire ; Lenglart, trésorier ; Lorthois, Couture, Buisine, Journée, Charlent, Gay et Toulouse, membres.

A l'ouverture de la séance, Me Gay, syndic, président de la communauté d'Hazebrouck, souhaita la bienvenue aux congressistes ; il remercia en termes chaleureux Me Dupraz d'avoir bien voulu organiser ce Congrès à Hazebrouck.

Le président Dupraz ensuite félicita le comité régional de son esprit d'initiative.

Puis dans un exposé judicieux il fit connaître aux congressistes la situation des revendications corporatives poursuivies des huissiers, tant à leur point de vue particulier que dans l'intérêt général des justiciables. Avec compétence il étudia les différentes questions présentées à l'ordre du jour.

Après avoir terminé l'étude des questions le Congrès procéda à l'élection du bureau ainsi qu'il suit :

Président : Me Duprez, de Saint-Pol-sur-Ternoise; 1er vice-président: Me Foutry, de Douai ; 2e vice-président : Me Mauricourt, d'Arras; secrétaire: Me Leprette, de Cambrai; trésorier: Me Lenglart, de Saint-Omer ; rapporteur : Me Charlent, de Maubeuge.

Membres : Mes Toulouse, de Lille ; Couture, de Gravelines ; Gay, de Merville ; Journée, de Boulogne-sur-Mer ; Buisine, de Valenciennes ; Caux, de Montreuil-sur-Mer ; Lorthois, de Béthune.

On décida ensuite de tenir le prochain Congrès l'an prochain, à Arras.

Après la réunion les congressistes se retrouvèrent à treize heures dans le Salon de l'Hôtel du Nord, place de la Gare, à Hazebrouck, où l'organisateur Me Martin avait fait préparer à leur intention un repas dont le menu constituait un exploit culinaire de premier ordre.

Le banquet fut présidé par M. le président du Tribunal Bar, conseiller général, du Pas-de-Calais, ayant à sa droite Me Duprez, président du Comité Régional et à sa gauche M. Ruault, Procureur de la République. A la table d'honneur avaient pris place MM. Foutry, Mauriaucourt, vice-présidents du Comité Régional ; Gay, président de la communauté d'Hazebrouck ; Leprette, Lenglart, Couture, Journée, Buisine, Caux, Lorthios, membres du bureau.

Me Gay, président de la communauté d'Hazebrouck, adressa des remerciements à MM. les Magistrats d'avoir bien voulu honorer de leur présence ce banquet ; il les en remercia et leva son verre en leur honneur.

Ensuite Me Duprez, président, souligna l'utilité des réunions comme celle de ce jour qui apprennent à mieux se connaître et à s'aider et d'où découlent l'union et la concorde nécessaire pour faire aboutir de justes revendications. Il remercia lui aussi les magistrats d'avoir accepté l'invitation des huissiers, leurs auxiliaires. Il remercia chaleureusement Me Martin.

M. le président Bar remarcia les huissiers de leur délicate attention envers les magistrats et les assura de sa bienveillance en ce qui concerne leurs revendications.

M. le Procureur de la République évoqua la situation des huissiers d'autrefois que les mauvais débiteurs chargeaient de tous les péchés d'Israël, on ne se rendait pas compte alors de la mission qu'ils avaient à remplir.

LA RÉUNION A LILLE DES ANCIENS DU GÉNIE DU 1er CORPS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Tous les ans, vers mars, un certain nombre d'Anciens du Génie du 1er C. A. se rencontrent à Paris, et fixent la date et l'endroit d'une réunion familiale, pour quelques mois plus tard. Cette année, ce rendez-vous aura lieu à midi, le dimanche 17 juin, à Lille, au Palais de la Bière, place de Béthune, et ce pour permettre aux Anciens des Compagnies du Génie du 1er C. A. très nombreux dans le Nord et le Pas-de-Calais, de pouvoir se retrouver, sans que ce soit, pour eux, une trop forte dépense en cette période assez difficile pour tous.

Un certain nombre de camarades ont été perdus de vue et leur adresse est inconnue des organisateurs de cette réunion. Ceux-ci espèrent que le présent article permettra de regrouper quantité de camarades de la guerre.

Des adhésions pour le banquet qui aura lieu à l'endroit indiqué : Palais de la Bière, 8, place de Béthune, à Lille, le dimanche 17 juin, à 13 h. (coût : 32 fr. par tête) sont parvenues assez nombreuses de Paris et de Normandie ; elles laissent entrevoir une jolie réunion.

Les A. C. désireux d'y assister sont priés d'en aviser avant le 12 juin, l'ex-chef Leblond, 14, rue des Hannetons, à Lille, en indiquant la nombre de couverts à retenir.

La Question du Contingentement des films cinématographiques

Une mise au point du Syndicat des Loueurs

On nous communique :

« Dans l'ordre du jour voté le 1er juin par le Syndicat des directeurs de salles de spectacles du Nord et du Pas-de-Calais, la chambre syndicale de Lille et de sa région il est indiqué que M. Guégan a pris la parole au nom du Syndicat des loueurs.

» Or, celui-ci n'avait donné aucun mandat pour parler en son nom.

» M. Guégan n'a donc pu le faire qu'à titre personnel ou au nom de certaines firmes étrangères.

» Au moment où la grave question du contingentement fait l'objet des préoccupations des pouvoirs publics, il était indispensable que cette mise au point fût faite. — Pour le bureau : le président : M. BRUITTE ».

LES FÊTES DU 3e GÉNIE A ARRAS LE 10 JUIN

Le 3e régiment du génie recrute en grande majorité ses sapeurs parmi les vaillantes populations du Nord de la France, qui, de tous temps, ont donné à la Patrie, tant de vigoureux travailleurs et d'héroïques soldats, supérieurement instruits et entraînés sur les polygones d'Arras par des chefs qui sont des camarades. Pendant la dernière campagne, soit dans l'enfer de Verdun ou sur les rives inondées de l'Yser, dans la boue de la Somme ou la craie de Champagne, des futaies meurtrières de l'Argonne et du bois d'Ailly, ou les galeries souterraines des Eparges et de la côte 108 ; en France, en Belgique, en Orient. De par son rôle le génie ne peut comme bien d'autres armes combattre par grandes unités. Bien souvent les actions d'éclats des petits détachements, les hauts faits individuels sont passés inaperçus, noyés qu'étaient les sapeurs dans la masse des combattants, mais ils n'en ont que plus de valeur parce qu'accomplis simplement par leur devoir et leur abnégation. Les vaillants sapeurs du 3e génie ont toujours brillamment accompli leur devoir et par leur endurance, leur mordant, la volonté de vaincre, souvent ont forcé l'admiration de ceux qui les ont vus à l'œuvre, soit comme travailleurs, soit comme combattants.

C'est pour les successeurs de ces vaillants sapeurs que la société des « Anciens du Génie » organise le 10 juin, à la citadelle d'Arras, des fêtes au profit de la caisse mutuelle du 3e régiment du génie, de manière à pouvoir venir efficacement en aide au pères de famille pendant la durée de leur service militaire.

Venez à Arras, le 10 juin, la Citadelle sera ouverte à tous. Grande kermesse flamande, football, carrousel, guignol, etc., etc.

Pour les « Anciens du Génie » Rendez-vous au siège, le dimanche 10 juin, à 8 heures 30.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 5 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 52 ; coucher, 19 h. 47 : Lune : lever, 0 h. 25 ; coucher, 12 h. 47. — Aujourd'hui : Sainte-Florence. — Demain : Saint-Claude.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 4 juin 1934, à 1 Sh. : Baromètre : 760 mm. 2 ; baisse depuis la veille, à 9 h. : 5 mm. 6 ; Thermomètre : Fronds : 15.5 ; Minima : 10.6 ; Maxima : 15.3 ; Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 0 mm. 3 ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : ouvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Frais ; Quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Temps médiocre : Ciel trois quarts ou entièrement couvert avec quelques chutes de pluie ; Vent de secteur Nord-E-t assez fort à fort et irrégulier. — Maximum de températurs sans changement sur la veille.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Près d'Audenarde, une auto se jeta contre un arbre et ses 4 occupants furent tués

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Dans la nuit de dimanche à lundi, en revenant de la kermesse, M. Donckerwolke, marchand de volailles à **Schoorisse**, rentrait en auto, venant de **Renaix**. Dans l'auto, avaient pris place sa femme et M. Balcaen, greffier au tribunal de première instance d'**Audenarde**, et sa fiancée, Mlle Patignies. A la hauteur de la villa du juge de paix, l'automobile qui roulait à la vitesse folle de 130 kilomètres à l'heure — le compteur kilométrique était arrêté, en effet, à ce chiffre — se jeta contre un arbre. Le choc fut terrible. L'arbre fut écorché sur toute sa hauteur et le faîte se brisa net. Sous le coup, une portière de l'auto fut lancée à 50 m. de distance. Les ressorts volèrent en éclats et le moteur fut défoncé. Les occupants furent jetés hors de la voiture.

La fiancée de M. Balcaen et M. Balcaen furent tués sur le coup. M. Dockerwolke eut le bras arraché. Un cultivateur, réveillé par le bruit, accourut et vit le malheureux tenter de relever sa femme qui vivait encore. On transporta les deux blessés dans une clinique. Mme Donckerwolke expira pendant le transport et M. Donckerwolke est mort lundi matin.

3 autos s'accrochèrent près de Bruges et il y eut six blessés

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Sur la grande route de Bruxelles au littoral, à Sainte-Croix, trois autos roulant dans la même direction et voulant se dépasser, se trouvaient presque de front sur la chaussée, se sont accrochés par la suite d'une manœuvre de l'un des conducteurs. L'une des voitures tamponnées, fut projetée contre un poteau électrique et versa dans le fossé. Les six personnes qui l'occupaient ont été blessées dont deux très grièvement. La voiture télescopée était conduite par M. Harmel, employé de banque à Bruxelles, et les deux victimes les plus grièvement atteintes sont M. et Mme Soenen.

D'après l'enquête du juge d'instruction, c'est pour éviter un cycliste que M. Langau, de nationalité polonaise, diamantaire d'Anvers, donna un brusque coup de volant à son auto et la jeta en travers de la route, sur la voiture de M. Harmel.

Trois motocyclistes grièvement blessés près de Liège

L'autre soir, deux automobilistes s'étant accrochés sur la route de Tiff, deux motocyclistes qui suivaient une des voitures vinrent buter contre celle-ci. Les trois occupants des deux motocyclettes ont été gravement blessés. Ils sont restés en traitement à l'hôpital.

Par suite d'un dérapage, un motocycliste s'est tué à Mouscron

Dans l'après-midi de dimanche dernier, deux motocyclettes montées chacune par deux personnes descendaient la chaussée de Menin, se dirigeant vers Mouscron, quand soudain l'une d'elles, conduite par M. Paul Vandenberghe, 28 ans, demeurant à Reckem, par suite d'une circonstance indéterminée, escalada le trottoir de droite, parcourut une vingtaine de mètres, fauchant le petit Marcel Vinkier, âgé de sept ans, domicilié chaussée de Menin, 92, puis alla se buter violemment contre une grand porte de la chaussée de Menin.

Lorsqu'on se précipita au secours du motocycliste, celui-ci avait le crâne fracturé et avait cessé de vivre.

Quant à Marcel Vinkier, heureusement, il ne fut que légèrement blessé.

Happé par une auto un ouvrier a été tué à Labourse

Un pénible accident s'est produit, hier lundi, à 15 h. 45, rue Principale, à **Labourse**.

Un vieil habitant de la commune, unanimement estimé, a été renversé et tué par une camionnette. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au cours de notre enquête.

Pour permettre à son camarade de se reposer, M. Buisine, charretier, au service de la municipalité, avait confié la conduite de son attelage, composé d'un cheval et d'un tombereau, à M. Albert Stopin, cantonnier, âgé de 59 ans, demeurant rue du Marais, à Labourse. Cet attelage transportait des matériaux d'empierrement du passage à niveau de la fosse 6 des mines de Nœux, à l'autre extrémité de la commune. M. Stopin se trouvait à gauche du véhicule et tenait le cheval par la bride.

Arrivé presque à hauteur du chemin de Verquigneul, il fut renversé par une camionnette qui voulait le doubler et pilotée par M. Louis Manier, âgé de 24 ans, boulanger, demeurant sentier de la Gare, à Nœux.

M. Stopin fut traîné sur un parcours de 19 mètres. La voiture du boulanger s'arrêta à 45 mètres du choc, après être montée sur le trottoir et avoir écrasé une bicyclette déposée contre le mur de l'estaminet tenu par M. Larue. Cette bicyclette appartenait à M. Auguste Dubois, mineur, demeurant cité du Philosophe, à Vermelles, qui se trouvait à l'intérieur de l'établissement. L'accident n'a pas eu de témoins.

La victime fut transportée chez M. Achille Larue, maire de Labourse, où elle expira dix minutes plus tard. Le docteur Bridoux, de Werquin, appelé d'urgence, ne put que constater le décès.

Une enquête est ouverte par les gendarmes de la brigade de Nœux-les-Mines.

UN GARÇONNET EST MORT A MONTIGNY-EN-GOHELLE APRÈS AVOIR ABSORBÉ DE L'ACIDE SULFURIQUE

Le jeune Langham, âgé de 5 ans et demi, domicilié rue Boisgelin, 136, à **Montigny-en-Gohelle**, est mort à l'hôpital Darcy, à Hénin-Liétard, hier matin, suite de brûlures provoquées par l'absorption d'acide sulfurique.

Dimanche matin, le petit Langham avait remarqué que son père se servait de ce corrosif pour la réparation d'objets ménagers.

Le soir, vers 7 h. 30, alors qu'il était prêt pour aller se coucher, le petit Langham profita d'un moment d'inattention de sa mère, qui était sortie dans la cours avec son plus jeune frère ; il ouvrit l'armoire où se trouvait la bouteille parmi dix autres d'usages différents, et avala une petite quantité de ce produit. Aussitôt, il cria après sa mère en disant : « Maman, j'ai bu » ; il se cramponnait aux jupes de celle-ci, qui ne comprenait pas ce qui venait de se passer ; elle vit soudain, près de l'armoire entr'ouverte, la bouteille d'acide qui était par terre.

Le docteur Roux fut mandé tout de suite, mais ne put que faire admettre l'enfant à l'hôpital, où il mourut, hier matin, après d'atroces souffrances.

Les funérailles civiles de ce malheureux bambin auront lieu mercredi 6 juin, à 16 h. 30 Réunion à la maison mortuaire à 16 heures, coron Boisgelin, 136.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17). — Dépôt de vente : 36, rue du Collège.

UNE EXPOSITION D'HYGIENE ET DE CONFORT SANITAIRES

Sous les auspices de la chambre syndicale des entrepreneurs de couverture et plomberie de Roubaix-Tourcoing et environs, s'ouvrira 14, rue du Curé, le samedi 9 juin, une exposition d'hygiène et de confort sanitaires.

C'est la première fois, en France, qu'un groupement corporatif organise une exposition de ce genre.

Nous félicitons la chambre syndicale de Roubaix-Tourcoing d'avoir pris cette initiative ; la population roubaisienne, qu'aucune manifestation ne laisse indifférente, visitera cette exposition, qui se prolongera jusqu'au 1er juillet.

Halle Filpo : 500 g. gruyère, Port-Salut 5 f. 3510

DUCASSE DU FRESNOY-CONGO 9 et 10 Juin 1934

La ducasse annuelle organisée par le Comité des fêtes du Fresnoy-Congo, débutera le samedi 9 juin par une grande braderie, rue du Blanc-Seau, de 14 à 19 h., 100 fr. de primes seront tirées au sort entre les marchands qui se feront inscrire chez M. Lœns, 20, rue du Fresnoy. Les primes seront tirées chez M. Delberghe, 2, rue du Canal, à la barrière du Blanc-Seau.

Le Comité invite les forains désireux de s'installer pour la ducasse, à se faire inscrire d'urgence chez M. Omer Duquesnoy, 2, rue des Frères-Bruneel, à Tourcoing.

Le programme détaillé paraîtra ultérieurement.

Clinique Dentaire MOUSSALLI
93 Rue du Collège 93 — Roubaix
Extraction avec piqûre : 5 Frs
Extraction au NOVOL : 15 Frs
3517

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1934

JEUX POPULAIRES, ATTRIBUTION DE LOTS EN NATURE

L'Administration municipale, d'accord avec la Commission des fêtes, a décidé que des lots en nature seront attribués aux débitants de boissons de la ville, pour l'organisation de jeux populaires, le jour du 14 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale.

Les débitants qui désirent obtenir des lots et qui n'en ont pas eu pour la Fête du Travail du Premier Mai, doivent, dès maintenant, en faire la demande sur papier libre et adresser celle-ci à M. le maire de Roubaix.

Il ne pourra être tenu compte des demandes qui parviendront après le 21 juin, dernier délai.

A LA MUSE DE NADAUD

On nous communique :

« Selon une tradition déjà ancienne, la Muse de Nadaud ira en corps le 10 juin prochain, vers 15 h. 30, parc Barbieux, fêter Amédée Prouvost, puis Gustave Nadaud.

» Des poésies en l'honneur de ces deux célébrités seront lues par les Musards et des bouquets seront déposés au pied de leurs monuments.

» Tous ceux qu'anime le renom de notre cité laborieuse, tous ceux qui aiment la poésie, les arts, la musique, en un mot l'idéal de la vie, sont conviés à cette fête de l'esprit : le beau, le bien, le bon.

» Les Musards, leurs invités, leurs membres honoraires, se réuniront ensuite en leur local pour participer aux agapes habituelles. »

Le Gala du Petit Monde artistique à l'Hippodrome-Théâtre

C'est le dimanche 17 juin, en matinée à 13 h. 30, que le Petit Monde Artistique donnera son gala à l'Hippodrome-Théâtre. Il créera à cette occasion une grande fantaisie lyrique avec ballets : « La Dernière Fée », de Paul Galland, musique de Maurice Schwaab. La mise au point parfaite de cette belle œuvre est certainement appelée à remporter un gros succès. Notre jeune phalange roubaisienne auscite d'ailleurs partout où elle se produit la plus vive admiration. Aujourd'hui même elle se fera applaudir à Douai, au Nouveau Théâtre. Le jeudi 21 juin elle donnera à Anzin, dans le magnifique Théâtre Municipal une matinée à l'occasion des fêtes du bi-centenaire du charbon.

La location pour la matinée de Roubaix s'ouvrira jeudi prochain 7 juin, chez Mlle Jubé, rue de la Gare.

Seuls les coffres-forts Sauche sont tous garnis d'un composé chimique extra-dur, efficace contre feu, vol et chaleur.
9012

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Passant rue des